



Convention d occupation precare

Par **vickie**, le **13/01/2010** à **12:44**

Bonjour,

j occupe un local saisonnier avec a la clé un contrat de convention d occupation precare depuis 20 ans, je souhaiterai savoir si le fonds de commerce m'appartient , ou est ce que je peux revendre mon exploitation de commerce sachant que mon commerce existe depuis 20 ans

merci pour votre reponse

vickie